

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon,
Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

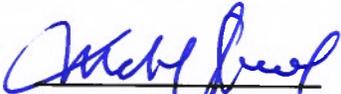
AVIS PUBLIC

Calendrier 2024 des séances de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire trésorier de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon, que conformément à l'article 597 du Code municipal du Québec, le comité d'administration de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon a procédé par l'adoption de sa résolution 006-06-2024 lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, à l'adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024, lesquelles se tiendront le deuxième jeudi de chaque mois (à l'exception du mois d'août) à 19 h, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil, aux dates suivantes :

- ✓ Jeudi le 11 juillet 2024
- ✓ Jeudi le 12 septembre 2024
- ✓ Jeudi le 10 octobre 2024
- ✓ Jeudi le 14 novembre 2024
- ✓ Jeudi le 12 décembre 2024

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 13^e jour du mois de juin 2024.



Michel St-Laurent

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 13 JUIN 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 13^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2024.



Michel St-Laurent

Directeur général et secrétaire-trésorier